

La divulgation... c'est ce qu'il faut faire. Des incidents critiques se produisent.



Que doit-on faire?

Notre organisme a adopté une politique sur la divulgation. Le processus de divulgation comprend la communication des renseignements suivants :

- les faits qui entourent l'incident;
- des excuses;
- les conséquences de l'incident pour le patient ou résident;
- les mesures adoptées pour redresser la situation;
- les mesures adoptées pour essayer de prévenir la répétition de l'incident pour une autre personne;
- le nom d'une personne-ressource et l'offre d'organiser des réunions de suivi.

Sur demande, l'organisme offre sans frais aux patients ou aux résidents et aux membres de leurs familles une copie du rapport de divulgation.



Pour plus d'information, communiquez avec



Reportez-vous à la politique de votre organisme
et au code de déontologie de votre profession.

Adapté avec la permission de l'Australian Commission
on Safety and Quality in Health Care, du Health
Quality Council of Alberta et du British Columbia
Patient Safety & Quality Council.